



Distr. générale
8 mars 2022

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Première session extraordinaire : célébration
du cinquantième anniversaire de la création
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**
Nairobi (hybride), 3 et 4 mars 2022

**Compte rendu de l'Assemblée des Nations Unies pour
l'environnement à sa première session extraordinaire :
célébration du cinquantième anniversaire de la création
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

1. La première session extraordinaire organisée pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est tenue au siège du PNUE à Nairobi les 3 et 4 mars 2022.
2. La session a été ouverte le jeudi 3 mars 2022 à 10 h 20 par Mme Leila Benali, Présidente de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Benali ; M. Abdulla Shahid, Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, par message vidéo ; M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par message vidéo ; M. Collen Vixen Kelapile, Président du Conseil économique et social ; et Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE.
3. Dans son intervention liminaire, Mme Benali a dit que le cinquantième anniversaire de la création du PNUE était l'occasion de célébrer le multilatéralisme environnemental, d'envisager l'avenir et de faire le point sur les succès et les enseignements du passé. Les 50 années passées avaient été celles de l'édification et de la croissance des institutions multilatérales, qui continueraient de protéger l'environnement dans les années à venir. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972, lors de laquelle le PNUE était né, son Conseil d'administration avait obtenu de nombreux résultats remarquables, parmi lesquels la cocréation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la création du Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement. En 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté la résolution 67/213 pour renforcer le PNUE face aux défis environnementaux croissants. Peu après, le Conseil d'administration avait été remplacé par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Depuis lors, la mission de la communauté internationale avait consisté à honorer les engagements confiés à l'Assemblée. Les résultats des travaux de l'Assemblée étaient concrets, et parmi eux figurait l'adoption récente d'une résolution historique visant à mettre fin à la pollution plastique, dont les implications étaient considérables. Toutefois, de graves problèmes persistaient. L'augmentation des inégalités et l'utilisation intensive des ressources naturelles non renouvelables de la planète menaçaient de saper les progrès accomplis, tandis que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les problèmes correspondants étaient trop complexes et multifformes pour qu'un quelconque État puisse les affronter seul. Il était impératif de continuer de renforcer le multilatéralisme pour trouver des solutions durables. C'était sur le respect

d'un système mondial fondé sur des règles, qu'incarnait l'Assemblée pour l'environnement, qu'avait reposé la conservation environnementale au cours des 50 dernières années. Le multilatéralisme environnemental pouvait certes être un processus lent et frustrant, mais il était contre-productif de le remettre en question. Selon les mots de l'ancien Directeur exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, « l'augmentation extraordinaire tant des populations humaines que des niveaux de consommation ne nous laisse pas d'autre choix que de prendre des mesures innovantes et ambitieuses pour inverser la destruction massive des espèces et des écosystèmes ». Les récents résultats avaient été obtenus grâce aux fondations établies par les générations précédentes. Le défi à venir consistait à porter le système environnemental multilatéral au niveau supérieur, en ouvrant la voie aux générations futures.

4. Dans sa déclaration, M. Shahid a dit qu'au cours des 50 années précédentes, le PNUE avait assuré la coordination d'efforts mondiaux visant à lutter contre les plus grands défis environnementaux auxquels la planète faisait face et avait joué un rôle essentiel pour créer des institutions et conclure des accords, qui avaient approfondi la connaissance de ces défis et nourri l'action internationale. Le PNUE avait contribué à établir les fondations d'un consensus scientifique sur le déclin environnemental, et sa capacité de rassembler les acteurs et de conduire des recherches scientifiques rigoureuses avait offert aux pays une plateforme pour faire avancer le programme environnemental mondial. Alors que la communauté internationale commémorait les efforts et les résultats du Programme, elle devait se demander si elle en faisait assez pour soutenir ces efforts et honorer ses obligations à l'égard de la planète. Elle devait intensifier son engagement et garder le cap pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le pays de l'orateur, les Maldives, était un petit pays insulaire en développement dont la subsistance et l'économie dépendaient fortement de ses écosystèmes. M. Shahid connaissait le coût humain de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques, et c'était pour cette raison qu'il avait fait de la protection de la planète l'une des priorités principales de sa « Présidence de l'espoir », et qu'il continuerait de soutenir les travaux des défenseurs de l'environnement comme le PNUE. Près de 50 ans s'étaient écoulés depuis la conférence historique de Stockholm, qui avait débouché sur la création du Programme. La Déclaration de Stockholm de 1972 était le premier ensemble de principes de travail ayant fait l'objet d'un accord dans le domaine de l'environnement humain, et son héritage était bien vivant. C'est dans cet esprit que le PNUE organiserait une réunion préparatoire en vue de l'événement Stockholm+50 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Cet événement serait l'occasion de réfléchir aux liens de dépendance entre l'humanité et l'environnement, et à la responsabilité qu'avait la communauté internationale à l'égard de l'une et de l'autre. Les deux célébrations favoriseraient des partenariats plus étroits pour et avec les générations futures, dont la voix devait être entendue. En mai, le PNUE organiserait une réunion de haut niveau sur le redressement durable et résilient du secteur du tourisme, à laquelle il insisterait sur la nécessité pour le monde d'adopter des pratiques économiques bleues et vertes, et en juillet, il organiserait un débat thématique de haut niveau intitulé « Un moment pour la nature », où les participants débattraient des solutions aux problèmes communs d'engorgement dans le programme environnemental. Les défis étaient certes nombreux, mais l'orateur était convaincu que grâce au multilatéralisme et à des efforts concertés, la communauté internationale finirait par réussir.

5. Dans sa déclaration, M. Guterres a évoqué la nouvelle voie que la création du PNUE, fondée sur la vision d'une Terre meilleure et plus saine et faisant fond sur les piliers de la coopération internationale, avait offerte au monde en 1972. Au fil des années, le PNUE et ses partenaires avaient travaillé avec les États Membres pour lutter contre la pollution de l'air, restaurer la couche d'ozone, protéger les mers du monde, promouvoir une économie verte et inclusive et sonner l'alarme au sujet de la perte de biodiversité et des changements climatiques, en montrant que le multilatéralisme fonctionnait et qu'il pouvait apporter des solutions aux peuples et à la planète.

6. L'humanité avait beau continuer de mener une guerre suicidaire contre la nature, les perturbations climatiques, la perte de biodiversité et d'habitat, la pollution et les déchets menaçaient les sociétés et l'essentiel de la vie sur Terre, et ce qu'il fallait faire était désormais clair. D'abord, protéger les plus vulnérables, ce qui signifiait intensifier la coopération internationale pour apporter l'aide financière et technique dont les pays et populations vulnérables avaient besoin pour améliorer leur résilience. Ainsi, les donateurs et les banques de développement multilatérales devaient au moins doubler la part des financements pour le climat alloués à l'adaptation, afin qu'elle atteigne au moins 50 % en 2024. Ensuite, réduire les émissions mondiales de 45 % d'ici à 2030 pour atteindre la neutralité en 2050 ; autrement dit, renoncer au charbon et au financement du charbon, éliminer progressivement le charbon dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques d'ici à 2030 et d'ici à 2040 partout ailleurs, et décarboner tous les secteurs, en particulier l'énergie et le transport, dans tous les pays d'ici à 2030. Troisièmement, mettre fin à la crise de l'extinction, qui exigeait un cadre ambitieux et pragmatique pour la biodiversité après 2020.

Quatrièmement, réduire drastiquement la pollution chimique, plastique et liée aux déchets solides, ce qui supposait de lutter contre les facteurs de dégradation de l'environnement, en particulier la pauvreté ainsi que la consommation et la production non durables – à cet égard, la création d'un comité intergouvernemental chargé de négocier un accord mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique était une évolution encourageante. En outre, le monde devait transformer ses systèmes financiers et comptables pour tenir compte du coût réel des activités économiques, y compris de leurs effets sur la nature. Il était également impératif de tenir compte des conclusions de la recherche scientifique et d'engager une action multilatérale, deux axes soutenus par le PNUE.

7. M. Guterres a conclu en priant instamment les pays de s'inspirer des résultats déjà obtenus pour déployer les efforts considérables requis afin de faire en sorte que les générations actuelles et futures puissent vivre sur une planète durable. Tous les pays avaient un rôle crucial à jouer pour protéger les populations et la planète, et tous devaient saisir les occasions de travailler ensemble dans le cadre d'un multilatéralisme actif, ouvert, en réseau.

8. M. Kelapile a commencé par féliciter le PNUE d'accomplir avec succès son mandat d'entité focale sur les questions environnementales, en privilégiant notamment l'éducation environnementale, le plaidoyer en faveur de la protection des mers et des zones humides, et sa contribution au multilatéralisme environnemental, ainsi que le soutien aux technologies vertes, en particulier l'énergie solaire et la mobilité électrique. La célébration des résultats accomplis au cours des 50 dernières années était aussi l'occasion pour les gouvernements et d'autres parties prenantes de réaffirmer leur engagement à travailler en favorisant une collaboration encore plus étroite avec le PNUE. L'avenir étant incertain, le PNUE aurait besoin d'un soutien déterminé à ses efforts pour lutter contre la triple crise planétaire.

9. Le Conseil économique et social, principal organe des Nations Unies consacré aux questions de développement, a jugé précieuse la contribution du PNUE à ses propres travaux visant à mettre en avant la dimension environnementale du développement durable, surtout du fait que les défis environnementaux affectaient les groupes vulnérables des sociétés. Pour reconstruire en mieux et se relever après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il fallait combattre la triple crise planétaire, ce qui supposait une collaboration étroite avec le PNUE pour éclairer les mesures prises concernant les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Le Conseil convoquerait les États Membres et d'autres parties prenantes en juillet pour la vingt-deuxième session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, où seraient notamment examinés de manière approfondie les objectifs de développement durable n^{os} 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre). Le Conseil comptait sur le PNUE, les États Membres et d'autres partenaires pour faire en sorte que le Forum puisse tirer parti des discussions et des résultats de la session extraordinaire et de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. Les États Membres étaient également invités à dialoguer avec le Conseil en participant aux activités préparatoires, comme le forum du Conseil sur le financement du suivi du développement et le forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour les objectifs de développement durable, afin que ces forums et le Forum politique de haut niveau lui-même illustrent le caractère interconnecté du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, ainsi que d'autres accords environnementaux multilatéraux. En conclusion de sa déclaration, M. Kelapile a réaffirmé son engagement à renforcer le multilatéralisme, la coopération internationale et la solidarité et à associer toutes les parties prenantes pour accroître l'ambition en faveur du développement durable et de l'action climatique. Faisant observer que la session extraordinaire se déroulait alors que la paix mondiale était menacée, au-delà des revers subis à cause de la pandémie, il a formé le vœu que la paix mondiale soit maintenue, pour permettre au Conseil et au système des Nations Unies dans son ensemble, y compris le PNUE, d'apporter une contribution constructive à la relance tirée par la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Dans sa déclaration, Mme Andersen a dit que le PNUE avait déjà parcouru un long chemin depuis 1972. Le voyage avait parfois été difficile, mais il avait toujours été guidé par une vision, par la science et par la certitude qu'un environnement sain était bénéfique pour tous. Le PNUE avait fait sortir l'environnement des marges du débat pour le placer au centre, et avait fait accepter la nécessité de transformer les sociétés et les économies pour protéger la terre. La communauté internationale actuelle se tenait sur les épaules des géants de Stockholm : Maurice Strong, Indira Gandhi, Olof Palme et Jomo Kenyatta. Leurs exploits et leur capacité à placer l'environnement sur la carte socioéconomique restaient précieux. Ils avaient établi les fondations sur lesquelles les sociétés modernes avaient pris conscience de l'enjeu, avaient tissé la tapisserie des accords environnementaux multilatéraux grâce auxquels la communauté internationale devait rendre des comptes. L'exemple le plus emblématique était le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, dont la mise en œuvre avait sauvé des millions de vies et montré que le multilatéralisme environnemental portait ses fruits. Entre autres succès, le PNUE avait surtout réussi à se placer au cœur de la protection de l'environnement. Le monde avait pris conscience

qu'il ne pouvait pas se développer en polluant pour nettoyer plus tard. On demandait le changement, et les parties prenantes agissaient. Rien de tout cela n'existait 50 ans auparavant. Toutefois, le voyage ne prendrait fin que lorsque l'humanité prospérerait sans fausser le fragile équilibre de la vie sur la planète. Il fallait agir plus vite avant que la triple crise planétaire ne laisse la communauté internationale démunie face à sa propre destruction. La liste des actions à mener était longue : faire en sorte que les décisions économiques tiennent compte de la nature ; remodeler les systèmes d'énergie, de transport et d'alimentation autour de la décarbonation et de la circularité ; transformer les modèles économiques et financiers pour que le capital soit au service des populations et de la planète ; redynamiser le multilatéralisme en s'appuyant sur un programme commun. Le PNUE était déterminé à donner corps à ces transformations, mais il ne pourrait pas y parvenir seul. Chacun devait participer pour réaliser les objectifs de développement durable. Nombreux étaient ceux qui voyaient de menaçants nuages s'accumuler, mais une éclaircie était apparue en 1972, celle de l'action environnementale, et la communauté internationale avait fait de ce fil d'Ariane une corde assez solide pour que chacun puisse l'empoigner. Le temps était venu de la saisir fermement et d'en suivre la direction, vers un monde où l'humanité vivrait au milieu de la nature, et non au-dessus. La communauté internationale le devait à son passé, à son présent et, naturellement, à son futur.

11. Pendant la réunion plénière d'ouverture, avant l'examen de l'adoption des textes politiques issus de la session extraordinaire, les représentants et les autres participants ont regardé un film célébrant les 50 années d'existence du PNUE.

12. Des déclarations liminaires ont été faites par M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Président du Botswana, M. Muhammadu Buhari, Président du Nigéria et M. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya.

13. M. Masisi a félicité le Kenya, en particulier M. Kenyatta, et le PNUE pour leur leadership en matière environnementale, et s'est réjoui de cette occasion de se pencher sur les résultats passés et sur les défis actuels, afin de tracer la voie à suivre et de renforcer le PNUE. Étant donné les obstacles multiformes qui entravaient la marche vers le développement durable dans le monde, y compris les changements climatiques, la désertification, la perte de biodiversité et la hausse des niveaux de pauvreté, il était indispensable que les dirigeants mondiaux se fassent les défenseurs de l'équilibre entre l'environnement et le développement. Le PNUE offrait une solide plateforme pour prendre des décisions, et un point de référence efficace qu'il convenait de soutenir par tous les moyens possibles.

14. Le Botswana avait obtenu d'importants résultats en matière de gestion de l'environnement, notamment en faveur de la biodiversité, avec l'inscription du delta de l'Okavango au patrimoine mondial et la création du système de zones humides de Makgadikgadi ; en outre, 40 % de la superficie du pays étaient placés sous statut de zone protégée. La gestion de l'environnement était incorporée dans les processus nationaux de planification du développement et Vision Botswana 2036, les deux principaux instruments qui orientaient le développement du pays, et des programmes communautaires de gestion des ressources naturelles étaient en cours afin d'améliorer les moyens de subsistance des populations locales grâce à la gestion durable de la base de ressources environnementales. Le Gouvernement était résolu à suivre la voie tracée par les accords environnementaux multilatéraux auxquels il était Partie, mais il lui était toujours difficile d'honorer ses engagements du fait de ressources limitées. Il était instamment demandé à toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale, les acteurs philanthropiques écologistes, le secteur privé, les établissements de recherche et les agences de développement, de faire une priorité des incitations à la réussite de la conservation : les pays qui obtenaient des résultats fructueux en matière de conservation, notamment de biens mondiaux critiques tels que ceux qui figuraient sur la liste des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), devaient être soutenus pour leurs succès plutôt que punis par de strictes mesures réglementaires mondiales qui décourageaient l'utilisation et le commerce durables des ressources de la faune et de la flore sauvages. En conclusion, l'orateur a réaffirmé l'engagement du Botswana en faveur du multilatéralisme, des intérêts collectifs de la communauté mondiale tels qu'ils étaient incarnés dans les objectifs de développement durable, et du PNUE, un pilote précieux pour connecter le monde vers l'avenir auquel il aspirait.

15. Dans sa déclaration, M. Buhari a salué la tenue de la première session extraordinaire de l'Assemblée pour l'environnement, qui offrait selon lui l'occasion de renforcer la coopération internationale et de favoriser l'action collective pour lutter contre la triple crise planétaire, qu'aucun pays ou continent ne saurait combattre seul. Cinquante ans auparavant, grâce aux efforts de M. Maurice Strong, de nombreux gouvernements avaient été convaincus de la nécessité de faire de l'action climatique et environnementale une priorité. À la Conférence de Glasgow sur le climat, près de 50 ans plus tard, des pays tels que le Nigéria avaient travaillé pour intensifier l'action conduite afin

de réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'étaient engagés à prendre des mesures pour s'adapter aux effets des changements climatiques. Le Nigéria s'était engagé à assurer sa transition vers la neutralité, une ambition qui exigeait tout à la fois des plans environnementaux et des plans de développement contenant des solutions fondées sur la nature, y compris l'extension des zones protégées grâce à la création de 10 nouveaux parcs nationaux et de 2 zones marines protégées couvrant les différentes zones écologiques du pays, et grâce à la gestion durable des écosystèmes humides essentiels dans tout le pays.

16. M. Buhari a félicité le PNUE des efforts déployés au fil des années et a souhaité qu'une action plus large soit menée pour surmonter la triple crise planétaire. La désertification et la sécheresse, en particulier, présentaient une menace pour la vie et les moyens de subsistance, et mettaient en relief la nécessité de restaurer les écosystèmes pour favoriser la biodiversité. Le PNUE jouait un rôle important en faveur de la réduction de la perte de biodiversité et du mouvement mondial de ralentissement de la déforestation et d'accélération du reboisement. La restauration des écosystèmes clés était indispensable pour lutter contre les changements climatiques et parvenir au développement durable, et la collaboration avec des partenaires tels que le PNUE se traduirait par des succès plus ambitieux encore. Concluant sa déclaration, l'orateur a demandé qu'on redouble d'efforts collectifs pour améliorer et pérenniser l'action concernant le climat, la nature, les produits chimiques et la pollution, l'air, la biosécurité, les catastrophes et les conflits, l'économie verte, l'égalité femmes-hommes, les océans et les mers, l'efficacité des ressources, l'eau et l'éducation des jeunes, afin de sauver la planète et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17. Au nom du peuple kényan, M. Kenyatta a souhaité la bienvenue aux participants à la première session extraordinaire, qui marquait une étape mémorable dans le parcours environnemental de la communauté mondiale. Depuis sa création, le PNUE s'était mué en formidable conscience écologique pour le monde. Le voyage n'avait pas été de toute tranquillité, mais le PNUE était parvenu à créer une plateforme crédible pour que les pays se rassemblent et mettent en œuvre le programme environnemental mondial. M. Kenyatta a rendu hommage à M. Joseph Odero et à M. Maurice Strong, dont le rôle avait été primordial dans la création d'une organisation environnementale et dans son installation à Nairobi, et à Mme Wangari Muta Maathai, qui avait défendu des solutions pratiques et locales face à la dégradation de l'environnement. Il a prié instamment toutes les parties prenantes d'intensifier, de mobiliser et de privilégier le soutien au PNUE, qui avait clairement apporté la preuve de son rôle essentiel pour faire en sorte que la planète soit durable.

18. Le Kenya restait engagé en faveur de la durabilité environnementale, le pilier environnemental étant ancré au cœur de la Vision Kenya 2030. De même, il avait travaillé en lien étroit avec l'ONU pour apporter son soutien et procurer des installations aux entités des Nations Unies basées au Kenya et dans la région, afin de leur permettre d'accomplir leurs mandats. À cet égard, M. Kenyatta a annoncé que son Gouvernement réserverait des terres au développement de carrefours humanitaires et logistiques à Nairobi, Naivasha et Mombasa et pour la création d'une enclave diplomatique adjacente aux bâtiments de l'Office des Nations Unies à Nairobi. En outre, un système d'information intégré pour la gestion du protocole avait été mis au point afin d'accroître l'efficacité de la gestion des privilèges diplomatiques.

19. Réaffirmant l'engagement du Kenya à veiller à ce que le PNUE continue d'accomplir son mandat si important, M. Kenyatta a demandé à tous les États Membres de faire de leurs engagements et de leur soutien en faveur du PNUE une priorité. Il a invité tous les États Membres à assister aux deux événements prévus pour consolider les engagements pris à la session extraordinaire en cours et à la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement : tout d'abord, l'activité internationale marquant le cinquantième anniversaire de l'UNEP, « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance », qui servirait de tremplin à la décennie d'action que les Nations Unies entreprendraient pour réaliser les objectifs de développement durable et pour encourager l'adoption de plans de relance verte après la COVID-19 ; ensuite, la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui viserait à promouvoir les solutions innovantes et fondées sur la science qui étaient tant attendues en matière de gestion durable des océans. Enfin, M. Kenyatta a annoncé la création du prix mondial Amani et Mazingira, parrainé par le Gouvernement et le peuple kényans ; ce prix biennal serait assorti d'une récompense de 20 000 dollars des États-Unis et le premier lauréat serait proclamé le 1^{er} juin, fête de l'indépendance.

II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

20. L'Assemblée pour l'environnement a adopté l'ordre du jour suivant pour la session, sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/EA.SS.1/1).

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Déclarations des représentants.
5. Présentation du rapport de la Directrice exécutive sur l'interface science-politiques.
6. Présentation du rapport des parties prenantes intitulé « Le PNUE que nous voulons ».
7. Dialogues de haut niveau :
 - a) Bilan : 50 ans d'existence du PNUE ;
 - b) Perspectives : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour l'humanité et pour la planète.
8. Dialogue multipartite.
9. Adoption de textes politiques issus de la session.
10. Adoption du rapport de la session et du résumé de la présidence.
11. Clôture de la session.

B. Organisation des travaux

21. Conformément à l'organisation des travaux présentée dans l'ordre du jour annoté (UNEP/EA.SS.1/1/Add.1), l'Assemblée pour l'environnement a approuvé l'organisation des travaux proposée par la Présidente, y compris l'examen du point 5 (Présentation du rapport de la Directrice exécutive sur l'interface science-politiques), et du point 6, (Présentation du rapport des parties prenantes intitulé « Le PNUE que nous voulons »), au cours de la deuxième séance plénière qui se tiendrait dans l'après-midi du 3 mars 2022. On trouvera à l'annexe III du présent compte rendu la structure définitive de la session extraordinaire.

22. L'Assemblée pour l'environnement est également convenue de limiter à trois minutes la durée maximale des déclarations en explication d'une position avant ou après le vote sur une proposition. L'Assemblée est convenue que les délégations pourraient faire valoir leur droit de réplique à la fin de la journée lorsque deux séances avaient été programmées ce jour-là et que ces séances étaient consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour ou au terme de l'examen d'un point de l'ordre du jour, ce droit de réplique étant limité à deux interventions par point et par délégation au cours d'une séance, la première de ces interventions étant limitée à trois minutes, et la seconde à deux minutes.

C. Participation

23. Les États Membres ci-après étaient représentés à la première session extraordinaire : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibia, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria,

Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Spain, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

24. Les États non membres ci-après étaient représentés : État de Palestine, Îles Cook, Saint-Siège.

25. Les organes des Nations Unies, les conventions et secrétariats correspondants ci-après étaient représentés : Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; Cabinet du Secrétaire général ; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Commission économique pour l'Europe ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; Département de la sûreté et de la sécurité ; Département des affaires économiques et sociales ; Département des affaires politiques ; École des cadres du système des Nations Unies ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ; Office des Nations Unies à Genève ; Office des Nations Unies à Nairobi ; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; Organisation internationale du Travail ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ; secrétariat de l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe ; secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ; Secrétariat de l'ozone ; secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure ; secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ; secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ; secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; secrétariat de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) ; secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ; secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ; Université des Nations Unies ; Volontaires des Nations Unies.

26. Les institutions spécialisées des Nations Unies et organisations apparentées ci-après étaient représentées : Agence internationale de l'énergie atomique ; Autorité internationale des fonds marins ; Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; Cour pénale internationale ; Fonds international de développement agricole ; Organisation de l'aviation civile internationale ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation internationale pour les migrations ; Organisation mondiale du commerce ; Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; Tribunal international du droit de la mer.

27. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Africa Institute ; Banque européenne d'investissement ; Centre international pour la recherche en agroforesterie ; Chambre de commerce internationale ; Commission de coopération environnementale ; Communauté d'Afrique de l'Est ; Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral ; Fonds nordique de développement ; Fonds pour l'environnement mondial ; Fonds vert pour le climat ; Ligue des États arabes ; Organisation de coopération et de développement économiques ; Organisation maritime internationale ; Organisation mondiale de la santé animale ; Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud ; Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement ; Union européenne ; Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources ; Union pour la Méditerranée.

28. En outre, un certain nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile étaient représentées par des observateurs.

III. Vérification des pouvoirs des représentants (point 3 de l'ordre du jour)

29. À la quatrième séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 4 mars 2022, la Présidente a indiqué que le Bureau avait reçu et examiné les pouvoirs des États Membres présentés conformément aux règles 16 et 17 du Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement. Au 2 mars 2022, 40 États Membres avaient adressé sous forme physique à la Directrice exécutive du PNUE des pouvoirs officiels délivrés par le chef de l'État ou du gouvernement ou par le ministre des affaires étrangères. Au 1^{er} mars 2022, 114 États Membres avaient présenté à la Directrice exécutive du PNUE des informations concernant la désignation de leur représentant à l'Assemblée pour l'environnement, au moyen d'une copie numérisée sous forme électronique de pouvoirs officiels signés par le chef de l'État ou du gouvernement ou par le ministre des affaires étrangères, ou au moyen d'une copie numérisée d'une lettre ou d'une note verbale émanant de la Mission permanente concernée, ou au moyen d'une communication officielle d'une autre forme. En tout, 39 États Membres n'avaient pas encore communiqué à la Directrice exécutive d'informations concernant leur représentant.

30. S'agissant du Myanmar, la Commission avait décidé, conformément à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le même sujet, de reporter toute action concernant les pouvoirs des représentants en attendant d'autres directives de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale.

31. Le Bureau a recommandé que l'Assemblée pour l'environnement accepte les pouvoirs des États Membres.

32. L'Assemblée pour l'environnement a pris note du rapport du Bureau concernant les pouvoirs.

IV. Déclarations des représentants (point 4 de l'ordre du jour)

A. Déclarations des représentants

33. Les ministres et autres représentants de haut niveau des pays, ainsi que les représentants d'entités des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, ont fait des déclarations pendant la session extraordinaire pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création du PNUE. Un certain nombre de représentants ont remercié tous ceux qui avaient travaillé pour préparer et organiser la réunion en cours, y compris le secrétariat du PNUE et le Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que le Gouvernement et le peuple kényans d'avoir accueilli la session.

34. Ayant félicité le PNUE d'avoir atteint le cap de son cinquantième anniversaire, plusieurs représentants ont jugé utile de se pencher sur les résultats qu'il avait obtenus au cours de son existence, sur les enseignements tirés de cette expérience, sur le rôle actuel du PNUE dans le programme environnemental mondial et sur les orientations futures qu'il aurait à prendre pour lutter contre les problèmes environnementaux considérables auxquels la planète faisait face. Depuis sa création, le Programme avait rempli son rôle principal de premier défenseur de l'environnement dans le système des Nations Unies, un rôle qui gagnerait en importance avec la prise de conscience croissante qu'il fallait apporter des solutions fondées sur la science aux problèmes mondiaux.

35. Plusieurs orateurs ont évoqué la création du PNUE après la Conférence fondatrice des Nations Unies sur l'environnement, qui s'était tenue à Stockholm en 1972. Cet événement avait donné l'impulsion qui avait incité les pays à commencer à travailler ensemble pour renforcer la gouvernance environnementale à tous les niveaux, ouvrant la voie à une nouvelle ère pour le mouvement environnemental mondial. Nairobi était alors devenue le premier siège des Nations Unies dans le Sud, ce qu'elle reste encore aujourd'hui – symbole de la prise de conscience que l'action environnementale ne saurait réussir que par un multilatéralisme équitable et inclusif. À l'époque, l'optimisme dominait : on croyait pouvoir surmonter les obstacles grâce à une solide gouvernance environnementale ; et même si ces obstacles s'étaient accrus, le PNUE avait joué un rôle pionnier dans l'adoption de mesures visant à lutter contre la crise planétaire à tous les niveaux, tout en évoluant en fonction des besoins d'un monde en mutation rapide.

36. Les résultats que le PNUE avait obtenus au cours de ses 50 années d'existence étaient considérables et impressionnants. Le Programme avait servi à la communauté internationale dans son ensemble de plateforme de coopération pour qu'elle coordonne l'action conjointe menée afin de faire face aux problèmes environnementaux, et il avait été chargé de la création de nombreux programmes, partenariats et accords, grâce à ses inlassables efforts pour surmonter les obstacles

environnementaux complexes et multiformes auxquels la planète faisait face ou avait contribué à leur création. Pour prendre ces mesures, deux facteurs étaient essentiels : il fallait s'emparer des problèmes en se fondant sur les connaissances scientifiques spécialisées les plus récentes ; et la communauté internationale devait réagir à l'unisson. À cet égard, le PNUE avait joué un rôle essentiel. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, par exemple, créé par le PNUE et par l'Organisation météorologique mondiale en 1988, avait fourni le socle scientifique de la lutte contre les changements climatiques. En outre, de nombreux accords multilatéraux avaient été élaborés et appuyés par des experts sous l'autorité du PNUE, notamment la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et son Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adoptée en 1987 et qui demeurait le seul traité universellement ratifié sous les auspices des Nations Unies ; la Convention sur la diversité biologique, entrée en vigueur en 1993 ; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ; et, plus récemment, la Convention de Minamata sur le mercure.

37. Les représentants ont évoqué d'autres jalons importants à l'occasion desquels le PNUE avait joué un rôle crucial, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'était tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992, et ses traités mondiaux correspondants sur le climat et la biodiversité ; l'Évaluation des écosystèmes à l'aube du troisième millénaire, conduite en 2005, qui avait été la première enquête jamais réalisée sur la santé des ressources biologiques du monde ; la création en juin 2012 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ; la création en 2013 du premier Centre-Réseau des technologies climatiques des Nations Unies, à Copenhague ; et l'Accord de Paris, adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt et unième session, qui s'était tenue à Paris en décembre 2015. En outre, le PNUE avait contribué à établir les fondements d'un consensus scientifique sur le déclin environnemental, jouant ainsi un rôle essentiel dans le corpus juridique qui avait été mis en œuvre au niveau mondial. Toutes ces mesures témoignaient de la prise de conscience progressive par l'humanité que le développement à long terme était impossible sans une gestion durable du capital naturel de la planète.

38. Plusieurs orateurs ont évoqué le rôle et l'éthique du PNUE, et les caractéristiques qui avaient contribué à son succès. L'un d'entre eux a défini ainsi le rôle du PNUE : recenser et analyser les problèmes liés à l'environnement naturel et humain, mettre au point les plans et accords pertinents, et promouvoir les connaissances et informations environnementales. Un autre a souligné le rôle que le PNUE jouait pour faire connaître aux responsables publics l'importance fondamentale du secteur environnemental dans la reprise après les crises, pour bâtir des sociétés résilientes et promouvoir la transition vers une économie verte, et il a insisté sur le fait que le rétablissement du secteur environnemental pourrait alléger une part importante de la pression pesant sur le secteur sanitaire et aider les pays à atteindre leurs objectifs de réduction de la pauvreté, afin que nul ne soit laissé pour compte. Le socle scientifique de l'action du PNUE et son rôle d'interface science-politiques a été jugé essentiel ; un représentant a déclaré que son assistance technique, qui reposait sur des recherches scientifiques rigoureuses, avait aidé les États Membres à dialoguer, à agir avec audace et à faire progresser le programme environnemental mondial. Un autre représentant a fait observer que le PNUE, dès sa création, avait été la première conscience environnementale du monde – une institution incontournable en matière environnementale, qui détectait les problèmes, proposait des mesures, connectait les pays entre eux et favorisait l'action collective. La solide pertinence des travaux du PNUE au regard de la réalisation des objectifs de développement durable a été soulignée. Un représentant a estimé que le PNUE avait servi de plateforme permettant aux pays de dialoguer, d'agir et de faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un autre a fait observer que dans le cadre du Programme 2030, l'humanité devait agir pour préserver la planète, son environnement et le bien-être collectif.

39. Conscients du rôle de partenaire indispensable que le PNUE jouait pour mettre en œuvre la dimension environnementale des accords environnementaux multilatéraux, plusieurs représentants ont évoqué sa grande pertinence pour les travaux de leur organisation. Le représentant de la Convention sur la diversité biologique a indiqué que le Groupe chargé de questions relatives à la biodiversité du Groupe de la gestion de l'environnement, créé en 2021 et coprésidé par le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, préparait le terrain pour la collaboration au sein du système des Nations Unies sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, auquel le PNUE apporterait une contribution essentielle. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a dit que le cinquantième anniversaire du PNUE coïncidait

presque avec celui de la création du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE en 1971. Le PNUE avait obtenu le statut d'observateur au Comité en 1974 et continuait de travailler en lien étroit avec l'OCDE afin de placer les questions environnementales au cœur des processus d'élaboration des politiques économiques. Enfin, le représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a dit que les deux programmes travaillaient de concert pour définir, à tous les niveaux de gouvernement, une approche globale de l'environnement, qu'il soit naturel ou construit. D'autres pistes de coopération seraient présentées à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la onzième session du Forum urbain mondial, l'une et l'autre devant avoir lieu en 2022.

40. Plusieurs représentants ont évoqué le rôle du PNUE en faveur de l'amélioration de la gouvernance environnementale dans leur pays ou région. Un vaste ensemble de domaines en ayant bénéficié ont été cités, parmi lesquels la réduction des émissions avec l'aide du Partenariat pour des carburants et véhicules propres ; l'élaboration d'une législation environnementale et l'incorporation de questions environnementales dans la planification à long terme du développement ; le renforcement des capacités, la mise en place d'institutions et l'élaboration de rapports sur des questions environnementales ; la conservation de la biodiversité, y compris d'espèces rares de flore et de faune ; l'atténuation de la pollution chimique et héritée du passé ; la préservation et la création de parcs nationaux et de zones protégées ; la gestion durable des zones humides et la reforestation ; la gestion durable des déchets, notamment l'interdiction des sacs plastiques à usage unique ; et les mesures d'atténuation des changements climatiques, concernant par exemple l'élaboration d'un cadre national de compensation des émissions de carbone, la mobilité propre et l'efficacité énergétique. Au niveau régional, les représentants ont cité le rôle précieux du PNUE dans l'appui à la mise en œuvre des conventions régionales, comme la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, et la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) et son Plan d'action pour la Méditerranée.

41. La planète faisait désormais face à des problèmes environnementaux croissants – notamment la triple crise planétaire que constituaient les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution – qui plaçaient le PNUE au centre de la scène, étant donné son rôle crucial pour guider l'humanité vers un avenir plus durable. Comme un représentant l'a fait remarquer, la mission du Programme était tout aussi indispensable en 2022 qu'elle ne l'avait été en 1972. L'interface science-politiques, par exemple, était plus pertinente que jamais au moment où la communauté mondiale cherchait des solutions fondées sur des données probantes pour surmonter des obstacles tels que les zoonoses et la pollution plastique. Des problèmes nouveaux et émergents – qu'incarnaient par exemple la question des déchets et plastiques marins et la pandémie de COVID-19 – exigeaient des solutions innovantes ainsi qu'un leadership souple et solide à la fois, d'où la place prééminente du PNUE. On ne pourrait pas mettre fin à la pauvreté d'ici à 2030, conformément au premier objectif de développement durable, sans donner aux programmes de développement une forte dimension environnementale. De même, la sécurité alimentaire, un accès sûr à l'eau potable et la fourniture de services éducatifs et sanitaires adéquats étaient autant de problèmes critiques auxquels se heurtait une grande part de la population mondiale. Dans de nombreux pays, ces difficultés étaient aggravées par la pénurie de ressources, de capacités techniques et de financements.

42. Dans ces circonstances, il était indispensable de réévaluer les travaux et les priorités du PNUE afin de faire en sorte qu'il soit le mieux placé pour valoriser autant que possible son rôle en tant qu'autorité mondiale reconnue en matière d'environnement, qui arrête les mesures en faveur de l'environnement mondial et qui favorise de façon cohérente la concrétisation de la dimension environnementale du développement durable, conformément au paragraphe 88 du document final, intitulé « L'avenir que nous voulons », de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'était tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012. Il était possible de réfléchir à la dépendance de l'humanité à l'égard de l'environnement et à la nécessité d'assurer le bien-être de l'une et de l'autre. L'humanité avait la responsabilité commune de léguer à ses successeurs un environnement habitable. Pour parvenir à ce but, il était indispensable que le PNUE travaille en coopération étroite avec d'autres acteurs afin de faire des rares ressources disponibles l'utilisation la plus efficace qui soit, dans un esprit de multilatéralisme et de synergie, en tenant compte des contributions des gouvernements, des organisations du secteur privé, de la société civile, des organisations non gouvernementales et de jeunesse, et des populations autochtones. L'un des représentants a déclaré que le PNUE devait intensifier son rôle en faveur du renforcement des capacités nationales des pays afin d'assurer la cohérence des politiques de développement durable aux niveaux national, régional et mondial. Un autre représentant a dit qu'un PNUE inclusif et

dynamique devait prendre en considération les besoins particuliers des populations vulnérables, y compris des petits États insulaires en développement.

43. Plus précisément, un orateur a suggéré trois mesures essentielles dans le cadre du processus de transformation et de renouveau : assurer une représentation inclusive, y compris une forte participation des économies très vulnérables ; simplifier les mécanismes de financement pour élargir les actions conduites aux niveaux sous-régional et régional ; et combler le fossé entre l'acceptation des mesures et leur mise en œuvre aux niveaux national, régional et international. Un autre a fait observer qu'une interface science-politiques renouvelée faciliterait une participation multipartite et renforcerait le lien entre l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre, tandis qu'un autre encore a déclaré qu'il était impératif de faire mieux entendre la voix de la communauté scientifique dans les pays en développement. De même, le PNUE devrait prendre des mesures résolues pour faire en sorte que les responsables et décideurs honorent leurs engagements passés pour garantir une relance verte et inclusive. Il fallait se doter de cadres de gouvernance plus pertinents, de meilleurs outils de suivi de la performance, de mécanismes de responsabilité, de données fiables et d'outils numériques. Le PNUE était idéalement placé et jouait un rôle fondamental pour redynamiser la coopération internationale et encourager l'action collective. Sa mission primordiale, qui consistait à être la conscience environnementale des Nations Unies et de la planète, était aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était il y a 50 ans.

B. Déclarations de représentants de groupes régionaux et politiques

1. États africains

44. La représentante de la République démocratique du Congo, s'exprimant au nom des États africains, a rendu hommage au PNUE et à Mostafa Tolba, l'un des pionniers du Programme, en soulignant que les pays africains s'étaient fortement impliqués dans la création du PNUE et qu'ils restaient attachés à ce que l'environnement demeure un axe central du programme mondial de développement durable. Des progrès avaient été accomplis au cours des cinq décennies précédentes, mais la triple crise planétaire – changements climatiques, perte de biodiversité et pollution – montrait combien il restait à faire, et il était à espérer qu'au cours des décennies à venir, on privilégierait davantage la mise en œuvre d'obligations environnementales internationales convenues afin d'éviter de futures menaces contre le bien-être des populations et de l'environnement. En conclusion, la représentante a déclaré que la célébration du cinquantième anniversaire du PNUE contribuerait à affermir le rôle du Programme en tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement, et elle a prié instamment les États Membres d'organiser des activités au niveau national pour célébrer cet anniversaire, y compris des activités qui mettraient en lumière le rôle essentiel des femmes, des jeunes et des populations vulnérables pour faire face aux défis environnementaux.

2. Union européenne et ses États membres

45. S'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres ainsi que du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine, le représentant de l'Union européenne a dit que la célébration du cinquantième anniversaire du PNUE tranchait nettement avec la situation en Ukraine, et qu'elle illustrait l'attachement de la communauté internationale au multilatéralisme et à l'ordre juridique international, que la guerre reniait. Depuis sa création, le PNUE avait donné un élan aux mesures et aux engagements pris pour lutter contre défis environnementaux les plus urgents qu'affrontait le monde, et sous l'autorité du PNUE, le monde avait constaté que le programme environnemental mondial était de plus en plus étoffé et ambitieux, et qu'un véritable réseau d'accords environnementaux multilatéraux avait été tissé sous les auspices du Programme. Ces accords étaient le fruit d'un consensus mondial sur les défis auxquels l'humanité faisait face et témoignaient de l'importance que revêtait la solidarité internationale pour les relever. Bien des progrès avaient été accomplis, mais le monde était loin de surmonter tous les obstacles environnementaux et la triple crise planétaire liée aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la pollution devait être combattue de manière intégrée, par le multilatéralisme et la coopération internationale, qui étaient plus importants que jamais. En conclusion, l'orateur a appelé l'attention des participants sur les trois résolutions historiques que l'Assemblée pour l'environnement avait adoptées à la reprise de sa cinquième session, sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, sur l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour lutter contre la perte de biodiversité et les changements climatiques, et sur le lancement d'un processus visant à créer un groupe d'experts intergouvernemental sur les produits chimiques, les déchets et la pollution, qui ont prouvé qu'avec le PNUE, les États Membres étaient fermement résolus à combattre la triple crise planétaire sans plus tarder.

3. Groupe des 77 et Chine

46. La représentante de la Colombie, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a déclaré que le monde en développement avait exercé une influence considérable tout au long des 50 ans d'existence du PNUE, notamment grâce au leadership de deux directeurs exécutifs, M. Mostafa Tolba (Égypte) et M. Achim Steiner, ressortissant allemand et brésilien, l'un et l'autre ayant façonné les contours de la principale autorité mondiale en matière d'environnement. L'examen des réussites passées offrait également l'occasion de redynamiser la coopération internationale et d'encourager l'action collective, et, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée tel qu'énoncé dans la résolution 66/288 de l'Assemblée générale intitulée « L'avenir que nous voulons », il était important de souligner la pertinence qu'il y avait à reconnaître les efforts que chacun des pays en développement fournissait pour honorer ses engagements environnementaux dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux, en tenant compte des situations et priorités nationales. De même, il était indispensable d'élaborer des cadres intégrés de financements nationaux et internationaux à l'appui des stratégies de développement durable relevant des autorités nationales, afin de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, en parvenant du même coup à mobiliser concrètement tout un vaste ensemble de sources et d'instruments de financement et à les mettre en cohérence avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en exploitant au mieux le potentiel de tous les moyens de mise en œuvre.

4. États d'Amérique latine et des Caraïbes

47. La représentante du Chili, s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a déclaré que les résolutions adoptées à la reprise de la cinquième session apportaient au monde un témoignage clair de l'engagement des États Membres et des parties prenantes à s'emparer des défis environnementaux mondiaux, même en des temps difficiles et incertains. Tout au long de son histoire, le PNUE avait joué un rôle fondamental pour intégrer différentes visions dans le processus de décision et pour promouvoir les accords mondiaux et multilatéraux destinés à protéger la planète sur le fondement de connaissances scientifiques, tels que les traités sur l'ozone. Il était donc regrettable que d'importants objectifs en lien avec les substances nocives pour la couche d'ozone, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs, aient été manqués ou risquaient de ne pas être atteints.

48. L'oratrice s'est félicitée de la déclaration politique adoptée par l'Assemblée pour l'environnement à la session en cours. La déclaration réaffirmait le principe de la responsabilité commune mais différenciée énoncée dans la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, et servirait d'outil pour appuyer le renforcement de la gouvernance environnementale internationale dans le contexte du cadre institutionnel du développement durable, en renouvelant les efforts déployés à tous les niveaux pour améliorer la mise en œuvre des obligations et engagements existants au titre du droit environnemental international et en rappelant la nécessité d'intensifier l'affectation et la mobilisation de tous types et sources de moyens de mise en œuvre.

5. États d'Asie et du Pacifique

49. Le représentant d'Oman, s'exprimant au nom des États d'Asie et du Pacifique, a déclaré que le PNUE continuait de jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les crises environnementales. Aujourd'hui plus que jamais, il était indispensable pour tous les pays de tout faire pour renforcer leur résilience après la pandémie de COVID-19, qui avait mis en lumière l'interconnexion entre la santé humaine et la santé environnementale. Il appartenait à chacun de tenir son rôle pour protéger la planète face à la triple crise planétaire, et le cinquantième anniversaire de la création du PNUE offrait l'occasion de se pencher sur les réussites du passé et de s'engager à suivre la voie d'un avenir fondé sur des efforts conjoints.

6. États arabes

50. Le représentant d'Oman, s'exprimant au nom des États arabes, a déclaré qu'en 50 années d'existence, le PNUE avait accumulé une expérience considérable à mesure que s'intensifiait son rôle en matière d'environnement sur la scène internationale depuis que le monde avait reconnu son importance centrale à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972. Il était désormais temps de se pencher sur les enseignements des cinq dernières décennies et de se concentrer sur la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030, tout en prenant spécialement en considération la situation et les besoins des pays en développement et des pays qui étaient les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques. En conclusion, l'orateur a rendu hommage à M. Mostafa Tolba (Égypte), qui avait été le deuxième Directeur exécutif du PNUE pendant 17 ans, et il a remercié la Présidente, le Bureau, la Directrice exécutive du PNUE et

son équipe, ainsi que le Gouvernement kényan, d'avoir organisé la célébration du cinquantième anniversaire.

V. Présentation du rapport de la Directrice exécutive sur l'interface science-politiques (point 5 de l'ordre du jour)

51. La Présidente, présentant le point, a appelé l'attention des participants sur un rapport de la Directrice exécutive intitulé « Réfléchir sur le passé et imaginer l'avenir : une contribution au dialogue sur l'interface science-politiques », qui figurait à l'annexe de la note du secrétariat sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/23 sur le renforcement de l'interface science-politiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/EA.SS.1/2).

52. Dans sa présentation du rapport, la Directrice exécutive a cité les substances appauvrissant la couche d'ozone, le mercure et le plomb, trois exemples illustrant comment le lien établi entre la science et les politiques avait permis de sauver des millions de vies et de protéger l'environnement. Et pourtant, dans tous les cas, il s'était écoulé un délai important entre l'identification du problème par la science et les politiques et mesures requises pour y remédier. S'agissant des substances appauvrissant la couche d'ozone, le délai de 13 ans entre la science et l'action avait été dû en partie à la résistance de l'industrie, et en partie à la lenteur du flux d'information à une époque qui ne connaissait pas Internet. Dans le cas des changements climatiques et de la perte de biodiversité, les groupes d'experts scientifiques tiraient la sonnette d'alarme depuis assez longtemps mais les mesures prises restaient insuffisantes, peut-être parce que les changements climatiques et la perte de nature et de biodiversité semblaient une menace future. Il était pourtant clair qu'ils constituaient des menaces immédiates qui provoquaient la mort et la souffrance parmi les populations, du fait de tempêtes et de sécheresses plus fréquentes et plus intenses, ou de sols dégradés et stériles, ou de la pollution de l'air.

53. Pour lutter contre la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, il était essentiel de mettre fin au délai entre les découvertes scientifiques et l'adoption de mesures en créant une interface science-politiques plus agile et plus inclusive. La création de cette interface nécessiterait des réformes dans quatre grands domaines. Tout d'abord, il fallait rationaliser les systèmes de production de connaissances et les rendre plus efficaces et ouverts pour fournir des informations en temps réel sur les menaces et les solutions dont disposaient les populations où qu'elles soient. Le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial du PNUE, une fois rénové, pourrait remplir ce rôle, mais pour qu'il soit suivi d'effet, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des mesures proposées serait indispensable. Ensuite, la recherche scientifique devait être dynamique et identifier de nouvelles solutions, existantes ou potentielles, grâce à des mécanismes comme l'alerte précoce, la prévision, l'établissement d'hypothèses, l'analyse prédictive et une nouvelle génération de modèles d'évaluation intégrés. Troisièmement, l'interface science-politiques devait impliquer non seulement des scientifiques et des responsables politiques, mais aussi chaque groupe ayant un esprit ouvert, en particulier les peuples autochtones et les populations locales, qui avaient géré leurs terres en harmonie avec la nature pendant des siècles et qui possédaient des connaissances traditionnelles extrêmement précieuses sur les solutions, ainsi que le secteur privé qui, lorsqu'il était résolu à trouver des solutions, contribuait à donner corps au changement à une vitesse extraordinaire. Enfin, il fallait s'emparer de la révolution numérique, qui avait démocratisé la communication et la transmission des idées ; c'était un accélérateur considérable qui recelait un immense potentiel si les outils numériques étaient correctement utilisés.

54. En somme, il fallait mettre rapidement au point des solutions spécifiques et pertinentes en s'appuyant sur la participation de diverses parties prenantes et en communiquant sans tarder ces solutions au moyen d'outils numériques en temps réel. Si cette nouvelle interface science-politiques était créée, la science deviendrait plus accessible et plus démocratique, susciterait davantage de confiance, et serait donc plus utile. La société serait associée à la production et à l'action en matière scientifique, tandis que les responsables publics pourraient prendre leurs décisions à partir d'un large éventail de solutions.

VI. Présentation du rapport des parties prenantes intitulé « Le PNUE que nous voulons » (point 6 de l'ordre du jour)

55. Mme Yugratna Srivastava, cofacilitatrice du grand groupe des enfants et des jeunes, a donné un aperçu de la méthode utilisée pour élaborer le rapport intitulé « Le PNUE que nous voulons ». En lien avec le grand groupe de la communauté scientifique et technologique, son groupe avait été chargé en octobre 2020 par le Comité de facilitation des grands groupes de piloter l'élaboration du rapport,

ce mandat ayant été reconnu par l'Assemblée pour l'environnement à la séance en ligne de sa cinquième session, puis lors de diverses réunions de sous-comités ; ce processus avait ainsi servi de modèle pour une participation constructive des organisations de la société civile désignées. Le processus de consultation, chronophage et ascendant, avait permis de recueillir des informations substantielles sur l'image du PNUE dans la population mondiale, et la rédaction de la déclaration conjointe des grands groupes et des parties prenantes qui figurait dans le rapport était le fruit d'un processus fondé sur le consensus. La force de la participation collective et de la jeunesse transparaissait dans la composition de l'équipe de rédaction, dont la majorité des membres venaient de pays du Sud, et qui comprenait entre autres de jeunes parents, des étudiants chercheurs à plein temps et des personnes travaillant pour la première fois avec le système des Nations Unies, tout cela dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

56. M. Stephen Stec, cofacilitateur du grand groupe de la communauté scientifique et technologique, a fait observer que le processus de recueil des données avait été un véritable modèle d'équité intergénérationnelle, et a donné un aperçu des résultats du rapport, qui reposaient sur la diversité, l'équité et la reconnaissance. Les grands groupes et les parties prenantes avaient besoin d'occasions leur permettant d'éviter la prescription habituelle des processus internationaux leur imposant de parler d'une seule voix, afin que les voix diverses d'une société mondiale complexe soient entendues. De même, il était parfois nécessaire de permettre aux voix traditionnellement marginalisées de parler plus fort que les autres, pour remédier aux déséquilibres d'accès et de possibilité qui persistaient tant au PNUE que dans son organe de direction. Bien que l'efficacité du PNUE au niveau national n'ait cessé de s'améliorer, sa visibilité demeurait faible au niveau local et il ne disposait pas des ressources ni de l'autonomie nécessaires pour travailler efficacement avec les communautés locales et nationales. L'interface science-politiques, réactive et en accès ouvert, pouvait apporter un soutien aux populations marginalisées et autochtones, mais il fallait faire davantage. La voix du PNUE, qui faisait autorité, et sa plateforme d'information étaient très précieuses, au point qu'elles faisaient parfois la différence entre la vie et la mort, mais l'organisation devait renforcer son appui au droit fondamental à un environnement propre, sain et durable, et faire davantage pour s'emparer de toutes les dimensions de l'équité et de la justice environnementales, en particulier pour ceux qui étaient affectés de manière disproportionnée par la triple crise planétaire.

57. Les grands groupes et les parties prenantes ne devaient pas être considérés comme un ensemble monolithique ni comme de simples représentants d'intérêts spéciaux, car ils avaient déjà surmonté entre eux la complexité de leurs positions sur de nombreuses questions difficiles et variées ; il convenait donc que le PNUE reconnaisse davantage leur rôle et les utilise de manière plus efficace. Les réunions annuelles du Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes, auxquelles les États Membres participaient en tant qu'observateurs, pourraient permettre à cet organe de fixer son propre programme et d'adopter ses propres résolutions les années où l'Assemblée pour l'environnement ne siègeait pas, ce qui donnerait l'occasion d'identifier les questions émergentes et les défis à long terme à prendre en considération, ainsi que les propositions à formuler.

VII. Dialogues de haut niveau (point 7 de l'ordre du jour)

A. Bilan : 50 ans d'existence du PNUE

58. Mme Maria Ivanova, professeure de gouvernance mondiale, modératrice du dialogue de haut niveau intitulé « Bilan : 50 ans d'existence du PNUE », a présenté les principaux messages et conclusions du dialogue, qui s'était tenu dans la matinée du vendredi 4 mars 2022. On trouvera à l'annexe I du présent compte rendu un résumé des principaux messages et conclusions du dialogue.

B. Perspectives : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour l'humanité et pour la planète

59. Mme Femi Oke, journaliste et animatrice internationale, modératrice du dialogue de haut niveau intitulé « Perspectives : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour l'humanité et pour la planète », a présenté les principaux messages et conclusions du dialogue, qui s'était tenu dans la matinée du vendredi 4 mars 2022. On trouvera à l'annexe I du présent compte rendu un résumé des principaux messages et conclusions du dialogue.

VIII. Dialogue multipartite (point 8 de l'ordre du jour)

60. M. Joe Ageyo, journaliste à Citizen TV Kenya, modérateur du dialogue multipartite, a présenté un résumé des principaux messages et conclusions du dialogue, qui s'est tenu l'après-midi du

vendredi 4 mars 2022. On trouvera à l'annexe I du présent compte rendu un résumé des principaux messages et conclusions du dialogue.

IX. Adoption des textes politiques issus de la session (point 9 de l'ordre du jour)

61. À la réunion plénière d'ouverture de la session extraordinaire, la Présidente a rappelé que l'Assemblée pour l'environnement, dans sa décision 5/3, avait décidé qu'elle achèverait, à la reprise de sa cinquième session, l'exécution du mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/333 du 30 août 2019, à savoir élaborer une déclaration politique en vue de tenir une réunion de haut niveau des Nations Unies, et avait invité l'Assemblée générale à examiner la manifestation appropriée pour l'adoption d'une telle déclaration, y compris la possibilité de l'adopter comme l'un des textes issus de la session extraordinaire. À la reprise de sa cinquième session, l'Assemblée avait approuvé le projet de déclaration politique issu des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en vue de célébrer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement et avait recommandé son adoption à la session extraordinaire.

62. L'Assemblée pour l'environnement a adopté par consensus la déclaration politique issue des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en vue de célébrer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies. La déclaration politique figure dans le document UNEP/EA.SS.1/4.

X. Adoption du rapport de la session et du résumé de la présidence (point 10 de l'ordre du jour)

63. À la quatrième réunion plénière, la Présidente a présenté le résumé de la session extraordinaire par la présidence. On trouvera à l'annexe II du présent compte rendu le résumé de la présidence.

64. À la même réunion plénière, l'Assemblée pour l'environnement a adopté le présent compte rendu sur la base du projet de compte rendu qui avait été distribué, étant entendu que le Rapporteur en établirait la version définitive, avec l'aide du secrétariat.

XI. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

65. Le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales, s'exprimant au nom des neuf grands groupes et parties prenantes, a déclaré que depuis sa naissance, le PNUE avait accompli des progrès considérables pour l'environnement, grâce à une collaboration toujours plus étroite avec les États Membres, les observateurs et la société civile. Pour son cinquantième anniversaire, le PNUE avait reçu le plus beau des cadeaux : l'adoption par l'Assemblée pour l'environnement d'une résolution historique visant à mettre fin à la pollution plastique. Cette résolution était le point d'orgue de plusieurs années de travail et démontrait tout le potentiel du dialogue multipartite. Au cours des 50 prochaines années et au-delà, le PNUE devait poursuivre cette collaboration avec la société civile, et plaider avec fermeté en faveur de l'environnement, de la mise en œuvre et de l'application des lois et politiques environnementales, de la détection précoce des problèmes environnementaux avant qu'ils ne se transforment en crises, et du droit humain à un environnement sain dont dépendaient toutes les espèces vivantes.

66. S'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et de l'Australie, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, du Japon, du Monténégro, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse, de l'Ukraine, de l'Uruguay et de la Serbie, la représentante de l'Union européenne s'est dite satisfaite par les résultats de la session extraordinaire, en particulier par la déclaration politique qui avait été adoptée. Elle a fait part de sa profonde préoccupation au sujet de la prise par la Fédération de Russie de deux centrales nucléaires en Ukraine et d'autres incidents qui se seraient déroulés sur des sites nucléaires, y compris un incendie à la centrale de Zaporijjia suite à un bombardement russe. Les menaces liées à des actions militaires ou autres sur des sites nucléaires présentaient des risques pour la sûreté et la sécurité qui pourraient entraîner de graves conséquences pour l'humanité et l'environnement, et qui devaient être évités à tout prix. L'oratrice a condamné avec la plus grande fermeté les attaques conduites contre des centrales nucléaires, et a demandé à la Fédération de Russie de cesser ces agressions immédiatement, et de respecter la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Agression contre l'Ukraine ».

67. Le représentant de la Fédération de Russie, exerçant son droit de réponse à la déclaration de l'Union européenne, a déclaré que la menace pesant sur les centrales nucléaires en Ukraine provenait des forces nazies à l'intérieur même du pays, comme le Bataillon Azov, qui avaient soumis la centrale nucléaire de Zaporijjia à un bombardement soutenu, en dépit des efforts sans relâche des forces militaires de la Fédération de Russie, qui avaient fini par reprendre le contrôle du site. Aucune augmentation récente du niveau de radiations n'avait été observée à la centrale de Tchernobyl ni à celle de Zaporijjia, et la fourniture d'électricité à la population ukrainienne n'avait pas diminué. Le PNUE était resté neutre lors de conflits dans d'autres pays, comme en Yougoslavie, en Libye, en République arabe syrienne et en Iraq, et la communauté internationale ne s'était jamais scandalisée contre le régime ukrainien, qui avait fait la guerre pendant huit ans contre sa propre population dans la région du Donbas. Dans ces conditions, la Fédération de Russie demandait au PNUE de respecter son mandat relatif aux questions environnementales et d'éviter de politiser son ordre du jour.

68. M. Keriako Tobiko, chef de cabinet du Ministère de l'environnement et des forêts du Kenya, a dit que son pays était privilégié et fier d'accueillir une nouvelle fois les sessions de l'Assemblée pour l'environnement, qui avait donné suite à la vision pionnière et courageuse de ceux qui avaient fondé le PNUE 50 ans auparavant.

69. La Directrice exécutive a remercié tous ceux qui avaient contribué à la réussite de la reprise de la cinquième session et de la première session extraordinaire de l'Assemblée pour l'environnement. Ces deux sessions s'étaient soldées par des résultats importants, notamment sur la pollution plastique, les solutions fondées sur la nature, la biodiversité et la santé, ainsi que les substances chimiques et les déchets, mais l'histoire jugerait à terme les mesures qui en auraient découlé, et leur capacité d'aider à créer un monde sans pollution plastique, où les peuples vivaient en paix et jouissaient de leur droit à un environnement sain. L'environnement était et avait toujours été une victime de guerre, comme l'Assemblée pour l'environnement l'avait elle-même reconnu à ses deuxième et troisième sessions dans ses résolutions 2/15 ET 3/1. Hélas, les mots prononcés en 1972 par le Premier Ministre suédois Olof Palme à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement résonnaient encore aujourd'hui : il décrivait une « immense destruction du fait de bombardements indiscriminés, par l'utilisation à grande échelle de bulldozer et d'herbicides », qui était « un scandale parfois appelé écocide » qui exigeait « une attention internationale urgente » ; l'oratrice a invité tous les participants à écouter ces paroles et à bâtir un monde où les gens vivraient ensemble comme un seul peuple, sur une seule planète, en paix avec la nature et avec autrui.

70. Après de brèves remarques finales de la Présidente, la clôture de la première session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a été prononcée le vendredi 5 mars 2022 à 18 heures.

Annexe I

Résumés des dialogues*

A. Dialogues de haut niveau

1. Bilan : 50 ans d'existence du PNUE

Résumé

Modératrice : Maria Ivanova

Lors du dialogue de haut niveau du 4 mars 2022, intitulé « Bilan : 50 ans d'existence du PNUE », plusieurs éminents invités se sont rassemblés pour envisager les succès passés du PNUE depuis leurs points de vue uniques dans les domaines de la diplomatie, du droit, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la science, de la politique et de la religion.

Le rôle du PNUE dans la transformation de l'action environnementale et de la gouvernance environnementale mondiale était au cœur du dialogue, et de nombreuses références ont été faites aux capacités sans équivalent de l'organisation à donner une impulsion à un changement positif et progressif, à agir comme plateforme pour la science et les politiques, et à permettre aux pays de se concentrer sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise.

Tout au long du dialogue, les intervenants, ministres et autres invités sont plusieurs fois revenus sur des axes de discussion communs. L'importance du dialogue intergénérationnel, rebaptisé « transition intergénérationnelle » par un invité, a irrigué le débat tout au long de la séance. Plusieurs orateurs ont demandé que soit comblé le fossé qui existe entre celles et ceux qui prennent les décisions liées à l'environnement aujourd'hui et celles et ceux qui hériteront de la planète à la prochaine génération, pour faire en sorte que les erreurs du passé ne soient pas reproduites et que les succès à venir demeurent ambitieux.

Les orateurs ont salué les succès environnementaux obtenus depuis la création du PNUE, notamment la ratification universelle du Protocole de Montréal, l'action concertée sur le mercure dans le cadre de la Convention de Minamata, la mise à disposition croissante de solides données scientifiques grâce à la création du GIEC et à la publication régulière de ses rapports, le renforcement de la règle de droit environnementale et la reconnaissance du droit à un environnement sain dans la majorité des pays du monde.

Les orateurs sont convenus que nous devons nous employer sans relâche à renforcer le PNUE au cours des 50 prochaines années. Le rôle fondamental que joue le Programme en faveur d'une action environnementale solidaire et cohérente continuera de permettre à la communauté mondiale de combattre la triple crise planétaire liée à la perte de biodiversité, à la pollution et aux changements climatiques.

Ouverture

- **Maria Ivanova, modératrice**, a évoqué les dirigeants imaginatifs et courageux qui, en créant le PNUE, ont établi un système de gouvernance environnementale mondiale.
- **Achim Steiner, Administrateur du PNUD et ancien Directeur exécutif du PNUE**, a insisté sur les trois éléments qui font la valeur du PNUE : son rôle d'autorité environnementale ; son rôle en matière d'enseignement aux populations et aux institutions ; et son rôle d'organisateur du programme environnemental mondial.
- L'une et l'autre ont fait observer que dans un monde de conflits et de crises, l'environnement est le programme qui peut rassembler tout le monde ; c'est notre chance de façonner l'avenir.

I. Interventions d'orateurs invités

- **M. Donald Kaniaru, ancien chef de cabinet, ancien directeur de la Division juridique, de la Division des écosystèmes et de la Division de l'élaboration des politiques et du droit, PNUE**, a estimé que la force du PNUE provient en grande partie de la passion et du leadership

* La version originale des résumés des dialogues n'a pas été revue par les services d'édition.

des directeurs exécutifs. Il a souligné les mesures prises pour étendre l'influence du PNUE depuis le niveau mondial jusqu'au niveau local grâce au mémorandum d'entente entre le PNUE et le PNUD, et le leadership du PNUE pour sensibiliser la communauté mondiale aux questions environnementales, par exemple lors des conférences sur les changements climatiques organisées dans les années 1970.

- **Mme Christina Voigt, Présidente, CMDE de l'UICN**, a noté le rôle important que le PNUE jouait en tant que secrétariat et promoteur de l'action collective pour de nombreux accords environnementaux multilatéraux. Elle a souligné le rôle du Programme de Montevideo et du PNUE à l'appui des gouvernements nationaux en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de contrôle de l'application du droit environnemental, et de renforcement de la règle de droit environnementale.
- **M. Zakri Abdul-Hamid, coprésident du secrétariat du Conseil consultatif mondial pour la science et l'innovation de Malaisie (Global Science and Innovation Advisory Council, GSIAC), ancien président de l'IPBES**, a souligné l'importance de faire en sorte que la voix de la science soit prise en compte dans l'élaboration des politiques, en reconnaissant que les scientifiques font partie de la solution à apporter à toute question environnementale. Il a souligné l'importance du PNUE pour faire entendre la voix de la science grâce à des plateformes telles que le GIEC et l'IPBES.
- **Mme Vania Olmos Lau, grand groupe des enfants et des jeunes du PNUE, Amérique latine et Caraïbes**, a insisté sur la nécessité de renforcer le dialogue intergénérationnel et de l'intensifier dans les travaux du PNUE, et dans la communauté mondiale, a souhaité qu'il soit mis fin aux discussions entre générations opposant « eux » et « nous », et a mis en relief la collaboration intergénérationnelle.
- **M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif, Convention sur la lutte contre la désertification**, a réaffirmé la nécessité du dialogue intergénérationnel et demandé le renforcement de l'Assemblée pour l'environnement et du PNUE afin de continuer de communiquer et d'informer la communauté mondiale par des messages fiables et cohérents. Il a proposé que le PNUE fournisse un rapport sur « l'état du monde » à tous les dirigeants mondiaux pour les aider à prendre des décisions politiques mieux éclairées en matière environnementale.

II. Réactions des Ministres/Chefs de délégation participants

- **S.E. M. Keriako Tobiko (Kenya)** a fait observer que le fait que le PNUE ait son siège à Nairobi avait contribué à son pouvoir au cours des 50 dernières années. Il a souligné l'importance du dialogue intergénérationnel et dit qu'il fallait placer la jeunesse au centre des processus de décision.
- **S.E. Mme Zakia Khattabi (Belgique)** est revenue sur certains des succès du PNUE depuis 1972, notamment le Programme de Montevideo, l'« Enquête portant sur la conception d'un système financier durable » et le Groupe international d'experts sur les ressources. Elle a souligné l'importance des rapports du PNUE, comme le rapport GEO, pour sensibiliser la communauté mondiale. Elle a rappelé la nécessité urgente de prendre des mesures environnementales qui ne mettent pas en péril les besoins des générations futures.
- **S.E. M. Kavydass Ramano (Maurice)** a salué le rôle fondamental du PNUE dans le soutien aux pays dans les domaines de l'environnement, des changements climatiques et d'autres secteurs socioéconomiques d'importance nationale. Il a souligné l'importance de l'assistance technique et du financement octroyés aux pays en développement en matière d'élaboration et de mise en œuvre de mesures environnementales.
- **S.E. Mme Ève Bazaiba Masudi, Ministre de l'environnement et du développement durable (République démocratique du Congo)** a insisté sur le développement du droit, des institutions et des initiatives sur le plan national.

III. Questions-réponses/Discussion entre les orateurs invités et les ministres participants

- **Mme Megumi Seki, Secrétaire exécutive, Secrétariat de l'ozone**, est revenue sur les résultats de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal, qui avaient commencé par des objectifs modestes mais réalistes, puis s'étaient constamment renforcés par des évaluations périodiques, par le fonds multilatéral et par un solide partenariat mondial.

- **M. David Boyd, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement**, a insisté sur l'importance du rôle du PNUE en faveur de la reconnaissance et de la mise en œuvre universelles du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, et a mis en relief les travaux du PNUE avec diverses institutions de défense des droits humains afin d'atteindre cet objectif.
- **M. Marcos Orellana, Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux**, a souligné la capacité du PNUE de transformer les idées en actes depuis sa création à Stockholm, et son rôle pour exploiter la force de la communauté mondiale en faveur d'un programme commun.
- **Mme Monika Stankiewicz, Secrétaire exécutive, Convention de Minamata**, a fait observer que le lien entre la santé humaine et l'environnement avait été reconnu dès la création du PNUE, jusqu'à l'adoption de la Convention de Minamata et au-delà. Elle a souligné l'importance du dialogue intergénérationnel, et raconté qu'un représentant de jeunes lui avait une fois dit ceci : « Nous avons besoin d'un PNUE qui nous donne une raison d'être optimistes ».
- **M. Thomas Schirrmacher, évêque, Secrétaire général et PDG, Alliance évangélique mondiale**, a salué la coopération et la collaboration du PNUE avec les chefs religieux et leurs communautés dans le cadre de l'initiative « Foi pour la Terre », et a souligné son importance pour résoudre les problèmes environnementaux en offrant une nouvelle plateforme de collaboration.
- **Mme Wanjira Mathai, Vice-Présidente et directrice régionale, Institut des ressources mondiales**, est revenue sur l'impact que le PNUE avait eu à Nairobi et dans le monde, et a souhaité qu'il renforce ses plateformes et points d'entrée pour que la voix des jeunes puisse être entendue. Elle a souligné la capacité du PNUE de créer l'urgence nécessaire pour contribuer à bâtir l'union des voix et des points de vue sur l'environnement.
- **M. Felix Dodds, chercheur principal, Global Research Institute**, a évoqué les contributions importantes des précédents directeurs exécutifs, notamment pour élaborer et façonner les accords environnementaux multilatéraux. Il a souhaité que se poursuive l'accumulation des conventions pour combler les lacunes en matière de gouvernance et pour promouvoir une action cohérente et coordonnée afin de résoudre les problèmes environnementaux.

IV. Conclusion/Clôture

- Les intervenants ont brièvement fait part des points qu'ils retenaient de la journée, en notant l'importance du dialogue intergénérationnel et de la représentation des jeunes.
- Maria a remercié tous les participants ainsi que tous ceux qui continuent de lutter pour la protection de l'environnement.

2. Perspectives : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour l'humanité et pour la planète

Messages-clefs

Dialogue stimulant impliquant des orateurs invités et plusieurs ministres de différentes régions du monde.

Occasion d'envisager les 50 prochaines années du PNUE. De se pencher sur les défis à venir et sur les moyens de rendre le PNUE plus agile, plus dynamique et mieux équipé pour accélérer les changements dans le sens de l'avenir que nous voulons.

Réflexions sur la méthode permettant de tisser le fil d'Ariane de l'ambition collective en s'appuyant sur un multilatéralisme environnemental actif, pour apporter une réponse collective à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de nature, et de la pollution et des déchets.

La forte voix des jeunes a été entendue : « Chaque militant a une histoire à raconter... et chaque histoire apporte une solution... et chaque solution peut changer une vie. » Appel aux gouvernements pour qu'ils prennent des engagements fermes et concrets, au-delà des vaines paroles et promesses.

Nous devons combler les chaînons manquants face à la triple crise planétaire et mettre la question de son intersectionnalité sur le même plan que d'autres questions sociales.

Appel déterminé à soutenir le militantisme environnemental des jeunes et à garantir l'existence de plateformes sur lesquelles les jeunes puissent dialoguer avec les dirigeants.

Il est essentiel de faire en sorte que l'interface science-politiques soit adaptée aux enjeux futurs – pour mieux tenir compte du caractère non linéaire de notre relation avec la nature, en prenant en considération les inégalités économiques et en investissant dans le changement des comportements – dépasser le court-termisme, favoriser la préparation – en utilisant des outils de mesure précis et en s'appuyant sur la participation citoyenne.

Il a été question de réformer nos modèles économiques pour les rendre durables – moderniser les capacités des gouvernements en matière de finance durable, flécher les fonds vers les pays à faibles revenus, utiliser des outils numériques pour rassembler des données environnementales afin d'éclairer la prise de décisions économiques.

Donner au secteur privé les moyens de créer les habitudes de consommation et de comportement dont nous avons besoin pour passer à un système durable. Les États doivent établir les règles adéquates pour stimuler le changement des comportements (prix du carbone, par exemple). Les sociétés doivent se rassembler et faire pression sur les dirigeants pour que ces changements prennent corps.

Il a été question de plusieurs grandes initiatives d'États Membres dans le domaine de l'économie circulaire et de la promotion d'une consommation et d'une production durables au service des ambitions du Programme 2030 ; de promesses de protection du climat et de la biodiversité ; d'innovation, de numérisation et de finance durable. Autant d'efforts prometteurs pour l'avenir.

Reconnaissance à l'égard du PNUE pour les travaux qu'il a menés en tant que principale autorité environnementale dans le monde – et pour son rôle scientifique de lanceur d'alerte face aux crises que nous connaissons. Le PNUE doit continuer d'innover dans cet espace.

Discours forts sur la nécessité de bâtir un PNUE adapté à ses objectifs pour faire face aux défis à venir, avec davantage de visibilité et 'des effets accrus, un financement ou un soutien politique plus adéquats – afin de fonctionner comme un véritable vecteur de la dimension environnementale du développement durable et d'en être le garant au sein du système des Nations Unies.

Reconnaissance de l'importance des droits environnementaux en tant que droits de la personne, et généralisation de la protection environnementale dans les lois et les constitutions du monde entier.

Soutien des gouvernements en faveur de l'orientation définie dans la stratégie à moyen terme 2022–2025 du PNUE, avec pour horizon le Programme 2030 et au-delà, au service des peuples et de la planète.

B. Dialogue multipartite

Modérateur : Joe Ageyo

Introduction	<p>Présenté comme le résultat le plus visible et durable de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a eu un parcours mitigé. Il a été le fer de lance de grands accords environnementaux internationaux et a fait des questions environnementales un sujet incontournable du débat partout dans le monde. Mais il a aussi trébuché, du fait de facteurs propres au système des Nations Unies mais aussi au niveau multilatéral.</p> <p>Tel était le résumé, dans les grandes lignes, du dialogue multipartite PNUE@50 qui s'est tenu le 4 mars 2022 à l'occasion des célébrations du 50^e anniversaire du PNUE à Nairobi (Kenya), le 4 mars 2022. Ce tableau mitigé est lié à la conception initiale du PNUE, destiné à être une organisation petite mais agile, tandis que ses échecs perçus ont été en partie attribués à sa forme institutionnelle d'organe subsidiaire dans le système des Nations Unies, en plus de la concurrence d'autres agences des Nations Unies.</p>
État des lieux	<p>Le dialogue a été l'occasion d'échanges directs entre les grands groupes et parties prenantes et les représentants des États membres, y compris au niveau ministériel. La séance a donné lieu à de francs échanges de vues sur les 50 dernières années du PNUE, à une évaluation de sa situation actuelle et à un coup d'œil vers l'avenir, à travers les lunettes des grands groupes et des parties prenantes.</p>

<p>Première oratrice Question : Quels sont les principaux enseignements des 50 ans d'existence du PNUE, de ses échecs et de ses réussites ?</p>	<p>La première contribution était celle de Mme Maria Ivanova, (Université du Massachusetts, Boston), autrice de : « <i>The Untold Story of the World's Leading Environmental Institution: UNEP at Fifty</i> » (L'histoire méconnue de la première institution environnementale du monde : le PNUE a 50 ans). Mme Ivanova a souligné que le PNUE avait délibérément été conçu comme une organisation de petite taille mais efficace et destinée à être l'institution-socle chargée de mesurer, de concevoir et de façonner les programmes tout en laissant d'autres entités les mettre en œuvre. Elle a affirmé que l'idée ancienne selon laquelle le PNUE avait été délibérément créé sous la forme d'une organisation faible ne résistait pas à l'épreuve des faits. Elle a vanté les avancées considérables que le PNUE avait réalisées pour donner davantage de visibilité aux préoccupations environnementales et pour stimuler la coopération internationale face aux grands problèmes environnementaux. Selon elle, la prochaine étape pour le PNUE consisterait à se muer en véritable autorité mondiale, l'institution de référence à qui s'adresser pour s'informer sur l'état de la planète, pour obtenir une vision normative de la gouvernance environnementale mondiale et pour recueillir un appui aux programmes environnementaux nationaux et aux acteurs non étatiques.</p>
<p>Deuxième orateur Question : Quelles sont les possibles solutions alternatives au système actuel de gouvernance du PNUE qui permettraient de renforcer l'organisation et d'améliorer son positionnement pour renforcer la participation des parties prenantes ?</p>	<p>Fabio Arturo López Alfaro (Conseil international des sciences), représentant des jeunes pour le Mexique et coauteur du rapport « Le PNUE que nous voulons », a réitéré les principales conclusions figurant dans le rapport mais, plus généralement, a demandé que le PNUE soit renforcé en lui confiant un mandat plus efficace qui lui donne davantage d'autorité et une voix plus audible dans le système des Nations Unies. Il a également insisté sur la nécessité de garantir les sources et les volumes de financements alloués au PNUE pour accroître sa capacité à accomplir ses mandats dans un contexte de crises environnementales croissantes.</p>
<p>Troisième oratrice Question : Quels devraient être les domaines d'action prioritaires pour le PNUE au cours des 10 prochaines années afin de lutter contre la triple (+) crise planétaire, à savoir les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution ?</p>	<p>Le renforcement du PNUE était également au cœur de la contribution de Leida Rijnhout (Forum des parties prenantes pour un avenir durable), qui a indiqué que de nombreux processus de gouvernance environnementale se déroulaient à travers le monde sans être assortis de la coordination nécessaire et de l'application adéquates de lois. Elle a affirmé qu'il n'existait pas actuellement de mécanisme de mise en conformité pour veiller à ce que les pays respectent les lois en vigueur. C'est un rôle qui devrait, selon elle, être assumé par le PNUE par l'intermédiaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. En outre, elle a signalé la nécessité d'intensifier la collaboration entre le secrétariat du PNUE, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les grands groupes et d'autres parties prenantes pour améliorer les résultats. Elle a insisté sur la nécessité de placer la science au cœur de l'élaboration des politiques et d'améliorer l'interface entre science, politiques et société.</p>
<p>Quatrième oratrice Question : Comment faire pour que le PNUE soit prêt à tenir son rôle moteur en faveur de la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?</p>	<p>Mme Lucy Muchoki, Consortium panafricain pour le secteur agroalimentaire et agroindustriel (PanAAC), a félicité le PNUE pour ce rôle de coordonnateur des efforts mondiaux visant à lutter contre les principaux défis environnementaux du monde. Elle a fait observer que le PNUE avait fourni une plateforme de dialogue et d'action aux pays, grâce à son pouvoir de rassemblement et à sa rigueur scientifique. Toutefois, elle a prôné une intensification et un élargissement des activités du PNUE en s'appuyant sur des partenariats bien conçus qui visent les principales parties prenantes, notamment les petites entreprises. Elle a également défendu l'idée de créer une communauté d'entreprises vertes dont les activités seraient bien documentées afin d'inspirer le reste du monde.</p>
<p>Cinquième orateur Question : Comment faire en sorte que les travaux futurs du PNUE se traduisent en mesures concrètes</p>	<p>Le dernier intervenant du dialogue était Mme Rachel Mash, chanoinesse, coordonnatrice environnementale de l'Église anglicane en Afrique du Sud. Elle a estimé que le défi qui se présentait au PNUE pour l'avenir consistait à passer de l'état de simple institution à celui de nouvel espace de soutien et de facilitation d'un mouvement qui rassemblerait les responsables politiques, la société civile, les jeunes et les chefs religieux autour d'une vision de la restauration de cette planète.</p>

pour l'environnement ?	<p>Elle a énuméré trois raisons pour lesquelles elle était convaincue que les groupes religieux pouvaient jouer un rôle essentiel pour faire avancer le programme du PNUE :</p> <p>Les groupes religieux sont accessibles – On les trouve dans les villages les plus isolés, dans les communautés périurbaines les plus pauvres, comme dans les quartiers les plus riches.</p> <p>Les groupes religieux sont acceptables :</p> <p>Ils font partie des communautés locales, et ils ont un degré élevé d'acceptabilité, parfois plus que les États ou des organisations étrangères.</p> <p>Les communautés religieuses peuvent jouer un rôle positif afin de faciliter le changement des valeurs et des comportements</p> <p>Ils ont de nombreux adhérents et souvent un « public captif » chaque semaine. Les textes sacrés de toutes les grandes religions contiennent des passages essentiels sur le fait de servir la Terre et sur les dangers moraux que présentent la cupidité et les mauvais traitements infligés aux pauvres et à la Terre.</p>
Réponses des États Membres	<p>La séance a donné lieu à un très grand nombre de réponses de la part des États membres. Parmi les représentants qui se sont exprimés figuraient notamment ceux de l'Union européenne, de la Finlande, de l'Estonie, de la Norvège, de Sri Lanka, de la République des Maldives et de l'Indonésie.</p> <p>Globalement, les réponses ont évoqué la nécessité de renforcer le PNUE pour améliorer le dialogue au sein du système des Nations Unies et, surtout, avec d'autres parties prenantes.</p>
Réactions aux réponses des États Membres	<p>Mme Anne Olhoff, auteure principale du Rapport du PNUE sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, a rappelé aux participants le rôle central que tenait le rapport, qui surveillait l'écart entre le niveau des émissions de gaz à effet de serre tel qu'il était prévu en 2030 et celui qu'il devrait être pour éviter les pires effets des changements climatiques.</p> <p>Elle a insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration entre les pays et le PNUE pour faire en sorte que la science influe sur les politiques, et que les politiques influe sur les actions de la société.</p> <p>Mme Martha Rojas Urrego, Convention de Ramsar relative aux zones humides, a déclaré que les zones humides jouaient un rôle fondamental en tant que puits de carbone, et a souligné la nécessité d'un partenariat plus étroit avec le PNUE pour atteindre les objectifs d'un meilleur climat.</p>
Résumé	<p>Le modérateur a remercié les intervenants, les représentants des États Membres et le public, notant le principal enseignement de cette réunion : l'étape suivante dans l'existence du PNUE devait être « politique », insister davantage sur le leadership et se caractériser par un grand courage.</p>

Annexe II

Résumé par la présidence de la première session extraordinaire

Mesdames et Messieurs les Ministres,
 Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
 Mesdames et Messieurs les Représentants,
 Mesdames et Messieurs,

Ce fut un honneur d'être aux côtés de 4 chefs d'État, de 4 vice-chefs d'État, de 88 ministres, de 17 vice-ministres, des représentants de 169 gouvernements et de centaines de parties prenantes à l'occasion de cette session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sur le thème suivant : « *Renforcer le PNUE pour la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030* ». Je tiens particulièrement à remercier le Gouvernement kényan d'avoir accueilli cette session et tant de réunions importantes du PNUE au cours des 50 dernières années, ainsi que le secrétariat du PNUE. L'Assemblée est très fière de siéger dans la seule ville siège de l'Organisation des Nations Unies qui se situe dans le Sud.

À la séance d'ouverture de ce cinquantième anniversaire, nous avons adopté la déclaration politique issue des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en vue de célébrer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, approuvée et recommandée pour adoption par l'Assemblée à la reprise de sa cinquième session. Dans cette déclaration politique, nous avons réaffirmé qu'un environnement propre, sain et durable est très important ; de fait, c'est un droit constitutionnel incontestable et d'une importance cruciale pour le respect des droits humains. Nous avons réaffirmé notre engagement collectif à renforcer la gouvernance et le droit de l'environnement sur le plan national et international, à promouvoir et à fortifier l'interface science-politiques et à soutenir le développement des mégadonnées environnementales. Par cette déclaration, nous avons également affirmé combien l'accès à l'information est important, de même que la participation publique aux processus de prise de décisions, la justice en matière environnementale et la mobilisation du renforcement des capacités, des technologies et des financements.

Nous avons eu l'honneur d'écouter un panel de sommités mondiales, notamment quatre chefs d'État et un vice-président, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et la Directrice exécutive du PNUE, outre les nombreux chefs d'État et de gouvernement qui se sont exprimés par vidéo. Par leurs voix, nous avons célébré les contributions que l'institution unique et précieuse qu'est le PNUE a apportées au fil des 50 dernières années, et ouvert un dialogue qui permettra de s'inspirer des résultats et des enseignements du passé pour poursuivre le renforcement du multilatéralisme au service de l'environnement mondial.

Les orateurs ont célébré le développement du multilatéralisme environnemental depuis ses débuts, lorsqu'il était encore méconnu, jusqu'à ce qu'il soit au cœur des préoccupations de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à laquelle participent tous les pays du monde. Ils ont loué le rôle que le PNUE a joué afin de conclure des accords environnementaux, comme ceux qui sont parvenus à protéger la couche d'ozone ; ils ont vanté les efforts considérables qui ont été déployés pour lutter contre les crises planétaires que constituent les changements climatiques, la perte de biodiversité mondiale et la pollution chimique. Les éloges ont aussi porté sur les succès que le PNUE a obtenus afin d'éliminer le plomb à l'échelle mondiale et, plus récemment, de créer une commission intergouvernementale pour négocier un accord mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique. Nous avons souligné qu'il était important de continuer d'aider le PNUE à lutter contre la triple crise planétaire, et – fait plus important encore à mon sens – nous avons lancé un appel à prendre l'engagement collectif à renforcer le multilatéralisme environnemental, car il est indispensable à la paix et à la sécurité, au développement économique et à l'équité mondiale.

Nous avons écouté 92 déclarations de représentants nationaux. Plusieurs orateurs se sont penchés sur les débuts du PNUE après l'étape historique de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm en juin 1972. Nous avons mis l'accent sur plusieurs résultats obtenus grâce aux efforts nationaux des pays. Nous avons entendu six déclarations de groupes régionaux et politiques, qui ont évoqué les enseignements tirés au fil des cinq dernières décennies et le travail qui reste à accomplir.

Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE, a présenté son rapport sur l'interface science-politiques et a appelé l'attention sur trois problèmes – les substances appauvrissant la couche d'ozone, le mercure et le plomb dans l'essence – qui illustrent comment le fil reliant la recherche scientifique, l'élaboration des politiques et l'action a permis de sauver des millions de vies et de protéger l'environnement. Elle a souligné qu'il était indispensable de rendre l'interface science-politiques plus souple et plus inclusive et qu'il faudrait pour cela mener des réformes dans quatre grands domaines.

Nous avons aussi entendu les grands groupes et les parties prenantes s'exprimer sur le rapport « Le PNUE que nous voulons ». Ils ont présenté les résultats du rapport, qui reposent sur trois mots dont je me souviens particulièrement : diversité, équité et reconnaissance. Les grands groupes et les parties prenantes ont souligné l'importance des possibilités permettant d'éviter la prescription dont sont généralement assortis les processus internationaux, à savoir qu'il faut s'exprimer d'une seule voix, pour faire en sorte que les voix d'une communauté mondiale complexe puissent être entendues dans toute leur diversité. Ils ont dit qu'en dépit de l'amélioration constante de l'efficacité du PNUE au niveau national, sa visibilité restait faible au niveau local, et il continuait de manquer des ressources et de l'autonomie nécessaires pour travailler efficacement avec les communautés nationales et locales. L'interface science-politiques, réactive et en accès libre, pourrait venir en aide aux communautés marginalisées et autochtones, mais il fallait faire davantage à cet égard.

Puis nous avons organisé deux fructueux dialogues de haut niveau. Ils nous ont donné l'occasion de nous pencher sur les cinq dernières décennies et d'envisager l'avenir du PNUE et de l'Assemblée. Nous avons réfléchi aux défis à venir et à la manière dont le PNUE peut devenir plus agile, plus dynamique, mieux équipé pour accélérer le changement dans le sens du futur que nous souhaitons. Les orateurs et les intervenants invités ont envisagé comment le PNUE pourrait renforcer ses plateformes et ses points d'entrée pour mieux inclure les voix des jeunes, étant donné leur importance dans les 50 prochaines années. Le dialogue multipartite, qui vient seulement de se conclure, a également été l'occasion de nous fournir de nombreuses réflexions et suggestions sur le type de PNUE que nous voulons dans les 50 prochaines années.

Sur ce, je tiens à me réjouir des deux derniers jours, qui furent deux incroyables journées de célébration du jubilé d'or du PNUE – joyeux anniversaire, PNUE ! Le mandat du PNUE ne fera que gagner en importance dans les 50 prochaines années et, compte tenu de la triple crise planétaire que nous connaissons, son rôle est vraiment loin d'être ordinaire. Je conclus en adressant mes remerciements et ma gratitude à tous ceux qui ont participé à cette session extraordinaire.

Merci beaucoup.

Annexe III

**Structure de la première session extraordinaire de l'Assemblée
des Nations Unies pour l'environnement du Programme
des Nations Unies pour l'environnement : célébration de la création
du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE@50)**

Thème : « PNUE@50 : Renforcer le PNUE pour la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »			
Jeudi 3 mars 2022		Vendredi 4 mars 2022	
10 h – 13 h	Séance plénière d'ouverture Ouverture de la session Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Vérification des pouvoirs des représentants Adoption des textes politiques issus de la session Déclarations nationales CR-2	3^e séance plénière Déclarations nationales et déclarations des parties prenantes CR-2	Dialogue de haut niveau 1 Bilan : 50 ans d'existence du PNUE CR-1 [10 h – 11 h 30]
			Dialogue de haut niveau 2 Perspectives : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour l'humanité et pour la planète CR-1 [11 h 30 – 13 h]
15 h – 18 h	2^e séance plénière Présentation du rapport de la Directrice exécutive sur l'interface science-politiques Présentation du rapport des parties prenantes intitulé « Le PNUE que nous voulons » Déclarations des groupes politiques et régionaux Déclarations nationales CR-2	4^e plénière Déclarations nationales et déclarations des parties prenantes CR-2 [15 h – 16 h 30]	Dialogue multipartite CR-1 [15 h – 16 h 30]
		Séance plénière de clôture Adoption du rapport de la session et du résumé de la présidence Clôture de la session extraordinaire CR-2 [16 h 30 – 18 h]	